

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/09/2024 / Délibération N°20240902_09

Date de la convocation 29/08/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 02/09/2024
À **20 heures 30**, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
X	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Déviation réseaux EU AEP VVF - Devis

Le Maire,

- EXPOSE :
 - Le devis d'un montant de 30 164,10 € HT (36 196,92 € TTC) présenté par AB2R pour réaliser la déviation des réseaux d'eaux usées (EU), et d'adduction en eau potable (AEP) du VVF
- PROPOSE de :
 - Confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à AB2R,
 - Accepter la proposition commerciale d'AB2R présentée en séance,
 - Autoriser le Maire à effectuer les démarches relatives à ce marché ainsi que la demande de subvention

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE ces propositions et AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Philippe BRUN, Maire des Estables

